

# I - Liste des emplacements réservés pour mixité sociale

## Rappel du Code de l'Urbanisme – Article L.151-41 4°

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

[...]

4° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ;

[...] »

## Liste des emplacements réservés pour mixité sociale du projet de PLU

Selon le Contrat de Mixité Sociale pour les périodes triennales 2014-2016 et 2017-2019, la répartition des logements sociaux est définie de la façon suivante pour la commune de Menton :

- au minimum 30 % de logements locatifs sociaux de type PLAI,
- au maximum 20% de logements locatifs sociaux de type PLS.

N° D'OPÉRATION IDENTIFIÉE	DÉSIGNATION	LOCALISATION RÉF. CADASTRALE	SUPERFICIE EN M <sup>2</sup>	BÉNÉFICIAIRE	RÉPARTITION GLOBALE PROJETÉE DE L'OPÉRATION
1	Eco-quartier du Haut-Careï	Parcelles n° AI 248, 249, 383, BS 9, 60, 63	≈ 34 623 m <sup>2</sup>	Commune	- <b>35% LLS</b> : 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux - 20% Prêt Social Location Accession (PSLA) - 35% Accession libre
2	Brossius-Hambury	Parcelles n° AS 213, 216 à 218	≈ 843 m <sup>2</sup>	Commune	- <b>100% LLS</b> : 100% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux

\* PLUS : Prêt Locatif à Usage Social ; PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration ; PLS : Prêt locatif Social

3	Jeanne d'Arc	Parcelles n° AK 436, 398, 397, 396, 388, 387, 327, 285, 284, 283, 275, 274, 514, 513, 270, 271, 272, 266, 267, 268, 290, 347, 386, 364, 277, 281, 385, 279, 326	≈ 9 936 m <sup>2</sup>	Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>35% LLS</b> : 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux</li> <li>- 30% Accession à la Propriété Aidée (APA)</li> <li>- 35% Accession libre</li> </ul>
4	Careï	Parcelles n° AI 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108  73 à 81 route de Sospel	7 904 m <sup>2</sup>	Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>40% LLS</b> : 40% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux</li> <li>- 60% Accession à la Propriété Aidée (APA)</li> </ul>
5a	Val de Gorbio	Parcelle n° BO 75, 76, 26, 27 et 28	≈ 5 557 m <sup>2</sup>	Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>35% LLS</b> : 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux</li> <li>- 20% Accession à la Propriété Aidée (APA)</li> <li>- 45% Accession libre</li> </ul>
5b	Val de Gorbio	Parcelles n° BM 195 et 328	≈ 4 064 m <sup>2</sup>	Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>35% LLS</b> : 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux</li> <li>- 20% Accession à la Propriété Aidée (APA) dont la moitié en Prêt Social Location Accession (PSLA)</li> <li>- 45% Accession libre</li> </ul>
6	35, avenue Cernuschi	Parcelle BL 143	≈ 460 m <sup>2</sup>	Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>100% LLS</b> : 100% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux</li> </ul>
7	Propriétés angles voie SNCF/Avenue de Florette	Parcelles n° BL 24, 25 et 248	≈ 1 024 m <sup>2</sup>	Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>40% LLS</b> : 40% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux</li> <li>- 60% Accession libre</li> </ul>
8	85, impasse de la Maison Russe	Parcelle n° BM 44	≈ 1 070 m <sup>2</sup>	Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>50% LLS</b> : 50% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux</li> <li>- 50% Accession libre</li> </ul>

9	Borrigo - 40 rue des Soeurs Munet	Parcelles n° BI 212- 214-470-471-472 et 473	≈ 2 144 m <sup>2</sup>	Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>35% LLS</b> : 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux</li> <li>- 10 % Accession à la Propriété Aidée (APA)</li> </ul>
10	Careï - Rue Pieta Scritta	Parcelles n° BD 85, 86, 87, 88, 89, 90	≈ 2 023 m <sup>2</sup>	Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>35% LLS</b> : 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux</li> <li>- 30% Accession à la Propriété Aidée (APA) dont la moitié en Prêt Social Location Accession (PSLA)</li> <li>- 35% Accession libre</li> </ul>
11	Careï - Propriété ERDF - 99 Avenue de Sospel	Parcelles n° BD 187 + BD 369	≈ 5 500 m <sup>2</sup>	Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>35% LLS</b> : 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux</li> <li>- 30% Accession à la Propriété Aidée (APA) dont la moitié en Prêt Social Location Accession (PSLA)</li> <li>- 35% Accession libre</li> <li>- Centre de télétravail</li> </ul>
12	90 Avenue des Alliés (rond-point du Borrigo)	Parcelles n° BI 179, 180, 181, 185, 186, 649, 648, 647, 646	≈ 2 250 m <sup>2</sup>	Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>35% LLS</b> : 35% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux</li> <li>- 30% Accession à la Propriété Aidée (APA) dont la moitié en Prêt Social Location Accession (PSLA)</li> <li>- 35% Accession libre</li> </ul>
13	Haut Careï - Les Résédas	Parcelle n° BT 2	≈ 2 887 m <sup>2</sup>	Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>100% LLS</b> : 100% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements sociaux</li> </ul>